



PAJEMPLOI : recouvrement de cotisations

Par **jav007**, le **30/09/2015** à **15:59**

Bonjour,

Je viens de recevoir un courrier de l'union de recouvrement de pajemploi me demandant de payer immédiatement 975 € pour la garde de ma fille en février 2008. A priori cela correspondrait à un dépassement du montant journalier (on ne l'a pas vu venir). Pajemploi me dit avoir envoyé une mise en demeure en octobre 2011 que j'aurai réceptionné sous forme de courrier recommandé mais je ne m'en rappelle pas. J'étais étonné et j'ai contacté Pajemploi qui m'a expliqué que je n'avais que deux solutions, soit je demande un échelonnement, soit je conteste au tribunal des affaires sociales. Pouvez vous me dire si il y a prescription ou se je dois m'acquitter de cette somme ?

Merci d'avance.

Cordialement

Par **seagull**, le **02/10/2015** à **12:39**

Bonjour,

Je suis dans le même cas que vous. Avez vous réussi à obtenir une réponse? De mon côté je cherche mais je ne trouve aucune information à ce sujet.

Merci de me tenir informée de vos avancées. Si j'obtiens des informations, je ne manquerai pas de les poster.

Cordialement

Par **pphil**, le **08/12/2015** à **20:32**

Bonjour,

Situation identique, pour des cotisations d'Aout 2009 a Mars 2010. Et ils mentionnent qu'une mise en demeure aurait été faite le 12/04/2012.

La contrainte est arrivée aujourd'hui, datée du 02/12/2015.

Une réponse soulagerait bien, SVP.

Merci,

P.